



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

**Quatrième réunion du Groupe Consultatif pour
le Développement des Télécommunications (GCDT)
Genève, 12-13 octobre 2000**

**Document TDAG-4/11-F
2 octobre 2000
Original: anglais**

Note du Directeur

EVALUATION DES ACTIVITES DE L'UIT-D DU 1er JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2000

L'évaluation suit la structure du Plan opérationnel du Secteur du développement de l'UIT pour 2000.

CHAPITRE 1: Programme de coopération

1 Conférences mondiales de développement des télécommunications

La prochaine CMDT se tiendra en 2002.

2 Conférences régionales de développement des télécommunications

Par décision du Conseil, les CRDT sont remplacées par une série de réunions régionales de préparation à la CMDT (une par région).

Objectifs annuels:

Elaborer un cadre organisationnel pour la préparation de la CMDT-02.

Planifier, organiser et diriger les réunions régionales de préparation pour la région des Etats arabes ainsi que pour les pays d'Europe et de la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Evaluation:

Le cadre organisationnel, qui a été longuement examiné par le GCDT à sa troisième réunion ainsi que par le Secrétariat et les bureaux régionaux, est aujourd'hui en cours de mise en oeuvre.

La réunion régionale de préparation pour les Etats arabes se tiendra à Alexandrie (Egypte) du 17 au 19 octobre 2000. La réunion régionale de préparation pour l'Europe et la CEI se tiendra à Sofia (Bulgarie) du 28 au 30 novembre 2000.

3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT/TDAG)

Objectifs annuels:

Planifier, organiser et diriger les troisième et quatrième réunions du GCDT.

Evaluation:

A sa troisième réunion, le GCDT a examiné, entre autres, le Plan opérationnel pour 2000, le cadre organisationnel pour la CMDT et l'exercice sur la Réforme de l'UIT. Les points de vue du GCDT et/ou les recommandations relatives à la suite à donner sont consignés dans le compte rendu de cette réunion qui figure sur le web.

4 Questions de genre

Objectifs annuels:

Assurer une formation sur ce sujet dans les pays en développement afin d'intégrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la politique générale et dans la réglementation.

Recenser et éliminer les obstacles que rencontrent les femmes pour qu'elles puissent participer activement au développement rapide des technologies, de l'infrastructure et des applications.

Fournir des services de communication aux femmes dans les collectivités rurales.

Promouvoir le souci d'équité entre hommes et femmes au sein de l'organisation et des Etats Membres.

Evaluation:

Des spécialistes des questions de genre ont été recrutés pour:

- élaborer des modules de formation dans le domaine des télécommunications avec intégration du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- élaborer des modules de formation afin d'intégrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les cours de formation produits et dispensés par les instructeurs du Centre d'excellence de Dakar;
- procéder à une étude de faisabilité visant à créer des télécentres au Niger et en Ethiopie.

Elaboration d'un questionnaire qui a été mis au point et distribué aux Etats membres de l'UIT assorti d'une enquête annuelle sur la réglementation. Création d'une base de données destinée à recueillir les réponses au questionnaire et à consigner les résultats en vue de la troisième réunion annuelle du Groupe spécial sur les questions de genre (TFGI), 9-10 octobre 2000.

5 Commissions d'études

Objectifs annuels:

Etudier les Questions qui lui ont été attribuées et élaborer des projets de Recommandation qui seront adoptés conformément aux procédures prévues dans la Convention et dans le Rapport de la CMDT-98.

Evaluation:

Des réunions régionales ont été organisées en Afrique (Mali, 22-23 mai 2000) et dans la région des Etats arabes (Egypte, 3-7 juillet 2000) en vue d'améliorer la participation de ces régions aux activités des Commissions d'études de l'UIT-D. A ces deux réunions, des Groupes d'experts pour les

différentes Questions des deux Commissions d'études ont été créés et des projets de Recommandations ont été soumis, qui ont été approuvés aux réunions des Commissions d'études. Par ailleurs, il a été recommandé d'associer les Bureaux régionaux de l'UIT au mécanisme visant à renforcer la participation des pays en développement. Plutôt que de tenir une réunion régionale, les pays de la région Asie-Pacifique ont mené leurs travaux cette année par courrier électronique, d'où l'accroissement considérable des contributions de ces pays aux travaux des Commissions d'études qui se sont réunies en septembre. Les pays de la région Amériques et de la région Asie-Pacifique organiseront leurs premières réunions régionales en 2001.

En ce qui concerne la suite à donner à la Résolution 89 de la PP-98, le Rapport final de l'UIT-T/UIT-D a été présenté au Conseil à sa réunion de juillet.

Le Groupe sur la structure et les méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-D se réunira en novembre pour réviser les Résolutions 3 et 4 de la CMDT-98. Il tiendra compte des résultats de l'Assemblée mondiale des radiocommunications (Istanbul, 1-5 mai 2000) et de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Montréal, 27 septembre - 6 octobre 2000).

5.1 Commission d'études 1

Evaluation:

Le Rapport sur la Question 7/1 (Accès/service universel) a été approuvé pour publication avant la CMDT-02.

S'agissant de la Question 13/1 (Promotion de l'infrastructure et utilisation de l'Internet dans les pays en développement) il a été décidé de mettre au point en vue de les publier sous forme de rapports distincts, la Partie IV (Utilisation de l'Internet) et la Partie V (Contenu local et autonomie) du rapport actuel. La Commission d'études a décidé de mettre un terme aux travaux du Groupe spécialisé. L'étude des parties restantes de la Question (à l'exception du trafic sur Internet) sera poursuivie dans le cadre des activités courantes de la Commission d'études.

Les textes finals des Rapports et des Recommandations sur les Questions 6/1, 8/1, 9/1, 10/1, 11/1, 12/1, 14/1, 15/1 et les parties restantes de la Question 13/1 seront prêts pour la réunion de la Commission d'études de 2001. Les Groupes de Rapporteurs ont été invités à soumettre leurs propositions de Questions nouvelles ou révisées à temps pour les réunions de septembre 2001.

5.2 Groupe d'études 2

Evaluation:

Une nouvelle Recommandation sur l'Utilisation efficace des services d'amateur pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe a été approuvée pour publication. Le Rapport final sur la Question 9/2 a également été approuvé.

Le Rapport du Groupe spécialisé sur la Question 7/2, qui contient six recommandations, a été approuvé pour publication par le BDT et est soumis au GCDT pour approbation.

Le Rapport sur la Question 11/2 sera mis au point en décembre 2000.

Le Rapport sur la Question 14/2 a également été approuvé pour publication et diffusion avant la CMDT-02.

S'agissant de la Question 16/2, deux Manuels ont été approuvés pour publication avant la CMDT-02: un Manuel sur les télécommunications en cas de catastrophe et un Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services, qui comprend quatre fascicules: Fascicule 1 - Nouvelles technologies pour de nouveaux réseaux; Fascicule 2 - Réseaux et services numériques; Fascicule 3 - Réseaux et services IP; Fascicule 4 - Réseaux et services numériques de radio et de télévision. Les Fascicules 1, 2 et 4 seront publiés une fois que des modifications y auront été apportées. Le Fascicule 3 sera examiné à la réunion de la Commission d'études 2 de septembre 2001.

En ce qui concerne la Question 12/2, un ouvrage de référence sur les technologies utilisant des lignes d'abonné numérique a été élaboré et sera soumis à la Commission d'études 2 à sa réunion de septembre 2001.

Les textes finals des rapports sur les Questions 10/2 et 15/2 et de la Résolution 9 seront soumis à la Commission d'études à sa réunion de 2001.

6 Partage de l'information

6.1 Partage de l'information - Publications

Objectifs annuels:

Etablir des rapports pertinents sur le secteur des télécommunications qui seront utiles pour les décideurs et d'autres hauts responsables: Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, Annuaire des statistiques, "Challenges to the Network" et "Direction of Traffic" ainsi que publications régionales. Les données figurant dans les rapports sont la principale source de données statistiques sur le développement de l'industrie des télécommunications dans le monde.

Evaluation:

Notre rapport intitulé Indicateurs des télécommunications pour la région Amériques, le premier sur la région depuis de nombreuses années, a été lancé avec succès à Americas TELECOM en avril 2000. Il a été mentionné dans de nombreux médias pendant la conférence et les données qu'il contient ont été utilisées pour un certain nombre d'articles exposant les progrès des télécommunications dans cette région. D'autres publications seront diffusées au cours du quatrième trimestre de cette année. De nombreuses publications et données "électroniques" ont été mises sur les pages web des indicateurs pour permettre aux milieux du secteur des télécommunications d'accéder commodément aux faits et chiffres dont ils ont besoin.

6.2 Partage de l'information - Bases de données nationales

Objectifs annuels:

Aider les pays à mieux évaluer leur secteur des techniques de l'information et de la communication (ICT). Il s'agit notamment d'aider les ministères et les organes de réglementation à définir, rassembler, harmoniser et diffuser des indicateurs appropriés pour évaluer le développement de ces techniques dans leur pays. Il s'agit aussi d'analyser les obstacles à la pénétration des ICT, les avantages ainsi qu'elles présentent ainsi que les recommandations visant à renforcer l'application de ces techniques.

Evaluation:

Une analyse du marché et de la stratégie Internet a été effectuée pour le Népal, l'Ouganda, la Bolivie, l'Egypte et Singapour. Dans ce cadre de ces activités, une évaluation sur le commerce électronique a été établie pour la Commission de planification du Népal, des recommandations sur les technologies de l'information ont été élaborées pour le Ministère des communications de l'Ouganda et des conclusions sur la stratégie Internet ont été rendues pour l'Organisme national de réglementation des télécommunications de Bolivie. Des rapports ont été élaborés à l'intention de tous les pays susmentionnés et seront mis au point et diffusés au cours du quatrième trimestre.

6.3 Partage de l'information - Ateliers

Objectifs annuels:

Améliorer, affiner et échanger des données d'expérience sur les indicateurs utilisés pour l'étude des techniques de l'information et de la communication dans le monde entier.

Evaluation:

Le premier Sommet africain sur l'Internet et les télécommunications s'est tenu à Banjul (Gambie) en juin. Cette réunion a été organisée en collaboration avec l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (OTC). Plus de 100 participants venus de la quasi-totalité des pays de l'Afrique subsaharienne étaient présents. Décideurs, responsables de la réglementation, opérateurs de télécommunication et fournisseurs de services Internet ont pu exposer mutuellement leurs vues en toute franchise. La réunion s'est soldée par une évaluation de la situation de l'Internet en Afrique.

6.4 Partage de l'information - Collaboration

Objectifs annuels:

Améliorer la qualité et la disponibilité des indicateurs d'ICT en collaborant à l'échange de statistiques et de données d'expérience entre les institutions régionales et internationales (par exemple, Nations Unies, PNUD, RCC, OCDE, Banque mondiale, etc.), en rassemblant et en diffusant des statistiques sur les ICT.

Evaluation:

La collaboration engagée avec un certain nombre d'organisations internationales se poursuit. Une conférence africaine sur l'Internet a été organisée avec le concours de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth. Les statistiques et les études de marché du BDT sur les télécommunications et les technologies de l'information ont été communiquées, entre autres, au PNUD, à la Banque mondiale et à l'ONU et sont reproduites dans les rapports annuels de ces organisations. L'OCDE, les milieux universitaires et les sociétés spécialisées dans les études de marché collaborent étroitement à la mise au point d'indicateurs sur l'Internet.

CHAPITRE 2: Programmes du Plan d'action de la Valette

1 Réforme, législation et réglementation des télécommunications

1.1 Etudes et rapports

Objectifs annuels:

Mise à jour du Livre arabe (ARB).

Elaboration d'un rapport sur la réforme et l'établissement des prix dans les télécommunications pour aider les pouvoirs publics de la région Asie-Pacifique à transformer leur secteur des télécommunications.

Elaboration de la version 2000 des tendances des réformes des télécommunications.

Evaluation:

Une première version du Rapport *Tendances des réformes dans les télécommunications, 2000*, sur le thème de l'interconnexion, sera présentée à l'occasion du Symposium des responsables de la réglementation sur le développement (DSR - Development Symposium for Regulators) qui se tiendra du 20 au 22 novembre (voir ci-dessous le § 1.2 Ateliers/Séminaires). La version 2000 de ce rapport comprend sept chapitres consacrés aux principaux problèmes d'interconnexion et un chapitre sur les tendances générales de la réforme des télécommunications. Les participants au Symposium DSR auront l'occasion de mettre à jour les données statistiques figurant dans la première version de manière qu'une version finale puisse être mise en vente en février 2001. Le processus de mise à jour du Livre arabe a été lancé à la réunion de la région des Etats arabes sur la participation des Etats arabes aux travaux de la Commission d'études de l'UIT-D (Le Caire, 3-5 juillet). La coordination des travaux est assurée par les exploitations reconnues. Environ 50% des travaux ont été accomplis et l'examen de cette Question est inscrit à l'ordre du jour de la réunion annuelle pour le développement des télécommunications dans la région des Etats arabes et de la Réunion régionale de préparation (Alexandrie, Egypte, 14-18 octobre).

1.2 Ateliers/Séminaires

Objectifs annuels:

Revoir les accords de l'OMC et les moyens d'harmoniser la législation nationale sur les télécommunications (AFR).

Revoir le Livre bleu sur les Amériques, édition 2000 et élaborer un plan de mise en oeuvre.

Partager des connaissances et des données d'expérience sur la mise en oeuvre de la réforme, la modification de la législation et la création d'organes de réglementation (ARB).

Encourager l'échange d'information entre les pays (ARB).

Echanger des informations et des données d'expériences entre les responsables de la réglementation dans la région Asie-Pacifique.

Discuter de l'importance d'une législation rationnelle sur les télécommunications, des éléments de base nécessaires et de la mise en oeuvre (EUR).

Réunir tous les responsables - présents et futurs - de la réglementation, pour qu'ils échangent leurs données d'expériences, succès et échecs (MUL). Créer un forum mondial pour les responsables de la réglementation.

Evaluation:

Le Symposium des responsables de la réglementation sur le développement (DSR) se tiendra du 20 au 22 novembre. Ce Symposium a pour but d'amorcer un dialogue à l'échelle planétaire entre les responsables de la réglementation et les décideurs du monde entier. Quatre-vingt seize pays ont déjà mis en place une autorité de réglementation indépendante, 25 autres pays projettent d'en mettre une en place dans les années à venir et d'autres encore étudient actuellement l'opportunité de créer un organe de réglementation. Les organes de réglementation sont à présent des interlocuteurs à part entière dans l'environnement des télécommunications d'aujourd'hui et ont besoin d'un lieu de réunion où ils puissent échanger leurs points de vue et leurs données d'expérience.

Pour la région Afrique, un forum sur la réglementation des télécommunications se tiendra au Botswana en octobre en vue d'élaborer des plans d'action pour la restructuration du secteur des télécommunications. Ces plans doivent en principe être mis en oeuvre en coopération par les pays africains à l'échelle sous-régionale et en partenariat avec les organismes internationaux de développement et l'Organisation régionale africaine. La Commission européenne, l'Organisation des télécommunications du Commonwealth et l'Agence de la francophonie ont déjà fait savoir qu'elles souhaitaient coopérer à la mise en oeuvre de ces plans.

En Europe orientale, un séminaire a déjà été organisé avec succès au Kirghizistan pour examiner la question de l'harmonisation des législations des télécommunications dans les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Dans d'autres parties du monde, le BDT contribue aux séminaires et réunions organisés par les organismes de réglementation en place.

Pour plus de précisions sur les ateliers et séminaires organisés dans le cadre du Programme 1, consulter le site web T-REG, <http://www.itu.int/treg>.

1.3 Bibliothèque sur la réglementation

Objectifs annuels:

Etablir et tenir à jour un centre de référence actualisé sur les réglementations et politiques nationales en matière de télécommunications.

Diffuser des informations réglementaires actuelles par le biais du site web T-REG, des publications et sur CD-ROM.

Evaluation:

La moitié des Membres de l'UIT ont répondu à l'enquête 2000, dans un délai de trois mois. Les informations recueillies sont saisies dans la base de données sur la réglementation et diffusées par le biais du site web T-REG et diverses publications. La base de données a été sensiblement améliorée cette année par suite de l'adoption des nouvelles modalités d'enquête et de la fusion avec les données de 1998. Un CD-ROM sortira en novembre 2000.

1.4 Formation

Objectifs annuels:

Fournir la formation requise aux organes de réglementation des télécommunications nouvellement créés (AFR).

Offrir des cours sur la réglementation par le biais de conférences électroniques organisées en coopération avec d'autres instituts d'enseignement.

Evaluation:

Les modalités de conception d'un programme de formation rationnel à l'intention des responsables de la réglementation est encore à l'étude. Parallèlement, une formation ad hoc est organisée dans le cadre d'un projet spécifique (Libéria) ou par l'octroi de bourses pour suivre des cours dans un institut universitaire (Mozambique).

1.5 Assistance directe

Objectifs annuels:

Renforcer l'Association des responsables de la réglementation des télécommunications pour les pays d'Afrique australe (TRASA).

Aider les pays à répondre aux questions de politique générale et de réglementation que posent la libéralisation, la convergence et la mondialisation.

Evaluation:

L'assistance directe pour les questions de réglementation peut être mise en oeuvre de diverses manières:

L'importance des services d'experts à fournir impose de les échelonner sur plusieurs mois: ou bien le pays est prêt à les financer (Maurice) et le BDT recrute l'expert et supervise l'exécution du travail; ou bien le pays ne peut pas financer l'assistance (Djibouti). Dans ce dernier cas, le BDT apporte son concours pour rechercher des partenaires intéressés. Dans d'autres cas, lorsque les services d'experts à fournir ne durent que quelques semaines (Oman, Soudan, Jordanie, Mali), les missions des experts sont financées sur le budget du BDT.

Au chapitre de l'assistance directe, le BDT contribue en outre au financement de la première année de salaire du secrétaire permanent de la TRASA.

2 Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information

2.1 Elaboration de guides, de manuels de planification et d'ouvrages de formation

Objectifs annuels:

Facilité de l'accès des pays en développement aux informations dont ils ont besoin concernant les technologies ainsi que l'évolution et les applications de l'infrastructure mondiale de l'information (GII) (pour accroître leurs compétences).

Evaluation:

Publié récemment, le Manuel sur les GMPCS réunit pour la première fois tous les textes de l'UIT sur la question. Il constitue un outil des plus utiles pour tous ceux qui s'occupent des questions relatives aux GMPCS.

2.2 Création d'outils/d'un support logiciel et organisation de cours de formation

Objectifs annuels:

Aider à harmoniser la bande de fréquences 170 MHz-2,5 GHz dans la région Amériques et créer une nouvelle base de données sur les procédures administratives de radiocommunication des Etats membres de la CITELE.

Améliorer les réseaux et services existants, en tenant compte des tendances récentes du développement des télécommunications et de l'informatique.

Evaluation:

Outre l'Indonésie et le Viet Nam, qui ont bénéficié d'un transfert de compétences PLANITU, d'autres pays de la région ont aussi manifesté leur intérêt pour ce type d'assistance. Les universités de Bangkok et de Copenhague envisagent d'utiliser cet outil de planification dans leurs programmes de formation à l'intention des étudiants en télécommunication. La base de données de gestion des fréquences des Etats membres de la CITELE qui a été mise en oeuvre avec succès, sert maintenant de ressource d'information.

2.3 Séminaires, symposiums, ateliers régionaux sur les technologies nouvelles

Objectifs annuels:

Tenir les administrations et les opérateurs informés des tout derniers développements en ce qui concerne les nouvelles technologies et les nouvelles applications des télécommunications; encourager et faciliter les consultations et l'échange d'information dans chaque région afin de renforcer la coopération régionale en vue de la mise en place de ces nouvelles technologies et des programmes de formation associés.

Evaluation:

Les séminaires/ateliers sous-régionaux et régionaux suivants ont été menés à bien:

- "Radiodiffusion sonore numérique: gestion du changement", Malaisie;
- "Enjeux de la radiodiffusion dans les Caraïbes", Barbade;
- "Protection de l'environnement et mise en oeuvre d'un développement durable", Djibouti;
- "Système WinBASMS pour les pays de la Communauté des Etats indépendants", Kirghizistan;
- "Gestion du spectre et utilisation du système WinBASMS en Afrique centrale", Yaoundé;
- "Octroi de licences, et problèmes commerciaux", pour les Amériques (Argentine) et l'Afrique (République sudafricaine);
- "Conception du système IMT-2000 universel" en Pologne pour l'Europe, en Egypte pour les Etats arabes et en Thaïlande pour l'Asie;
- "Atelier sur les radiocommunications maritimes pour les Etats arabes et les pays de la mer Rouge", Bahreïn.

Ces ateliers ont été couronnés de succès. Outre qu'ils ont été pour les professionnels des télécommunications des pays en développement une source d'informations impartiales et actualisées, ils leur ont également fourni l'occasion d'établir des contacts personnels avec des collègues et des spécialistes du monde industriel.

2.4 Projets pilotes (assistance méthodologique et spécialisée)

Objectifs annuels:

Conseiller les pays sur les applications de pointe des télécommunications.

Evaluation:

Des projets pilotes d'enseignement à distance par télévision interactive destinés aux enseignants des classes primaires ont été lancés officiellement (Inde). Parallèlement, les préparatifs administratifs pour la signature officielle d'un accord UNESCO/UIT ont abouti (Maroc).

Les projets pilotes de télé médecine du Sénégal et du Mozambique sont prêts pour la phase d'achat des équipements. L'étude de faisabilité menée en Guinée est désormais achevée et un projet de télé médecine a été lancé au Nicaragua.

2.5 Assistance technique

Objectifs annuels:

Grâce à de brèves missions de consultants sur le terrain et/ou un travail par correspondance, les pays bénéficieront d'une assistance dans les domaines suivants: élaboration de descriptifs de projet, études de faisabilité et outils pour régler les problèmes qu'ils rencontrent avec les technologies.

Evaluation:

Un nombre croissant de missions d'assistance technique telles que la "Révision du plan de numérotage" au Bangladesh, l'adoption des "Lignes directrices pour la mise en oeuvre de nouvelles technologies" au Mali ou le projet "Planification de l'infrastructure et technologies novatrices" au Paraguay, entre autres, sont aujourd'hui achevées ou en cours de mise en oeuvre.

La demande croissante pour ce type d'assistance est à noter. Les pays en développement bénéficient naturellement de la prise en considération spécifique de leurs centres d'intérêt nationaux, rendue possible par l'assistance technique sur mesure.

3 Développement rural et service/accès universel

3.1 Projets pilotes de télécentres communautaires polyvalents

Objectifs annuels:

Concevoir, rechercher le financement le cas échéant, mettre en oeuvre et tester des modèles de télécentres dans les pays en développement qui pourraient être plus tard transposés au niveau régional ou national.

Evaluation:

Extension et amélioration du télécentre polyvalent de Jakar au Bhoutan.

L'étude de faisabilité du télécentre polyvalent de la République démocratique populaire de Corée est achevée.

Coordination en cours avec d'autres partenaires potentiels.

Projet d'extension des services à Tombouctou (Mali) et à Malanville (Bénin) à l'étude entre les partenaires concernés.

Poursuite des stratégies nationales définies dans le Mémoire d'accord UIT/ACDI au titre du projet d'accès universel qui doit être mené à bien pour fin 2001.

3.2 Formation

Objectifs annuels:

Partager les connaissances et le savoir-faire afin de faciliter la mise en place des télécommunications rurales et de l'accès universel.

Evaluation:

Le séminaire régional pour les pays européens sur l'interconnexion, les questions relatives à l'accès universel et au service universel pour les responsables de la réglementation (République slovaque) est achevé.

Les travaux préparatoires des séminaires régionaux *Télécommunications rurales, accès et service universels: aspects techniques, réglementaires et financiers* qui doivent se tenir au Soudan et en Fédération de Russie en octobre, sont terminés. Le manuel de formation intitulé "Modèles universels de télécentres polyvalents" est en cours de préparation pour publication.

4 Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition, etc.

4.1 Fourniture d'une assistance en vue d'élaborer de nouveaux mécanismes

Objectifs annuels:

Fourniture d'une assistance directe et d'orientations sur les stratégies de financement aux administrations des télécommunications, aux Membres des Secteurs, aux organisations régionales et internationales, et au secteur privé.

Evaluation:

Les travaux d'élaboration du document sur les critères de mobilisation de l'investissement-ROI sont achevés. La première phase de la révision des trois modèles (TAS/TAL/TAF) est achevée et le produit final a été examiné à la réunion du Groupe des Rapporteurs de la CE 3 sur les modèles d'évaluation des coûts. Le modèle TAL révisé a été présenté aux séminaires de la Jamaïque et du Honduras.

4.2 Rapport sur les institutions financières

Objectifs annuels:

Diffusion d'informations sur les institutions financières et les sources privées de télécommunication.

Evaluation:

Les travaux d'élaboration du document intitulé Contribution aux ressources de télécommunication et aux études de cas sont achevés.

4.4 Fourniture d'une assistance pour mettre en place un mécanisme de financement du service universel

Objectifs annuels:

Fourniture d'une assistance directe aux pays, y compris le détachement d'experts pour concevoir et élaborer des descriptifs de projets, des modèles et des lignes directrices.

Fourniture de compétences techniques internationales pour aider à élaborer des modèles de coût et de tarif pour les services nationaux et internationaux de télécommunication, y compris les taxes d'interconnexion.

Evaluation:

Huit pays bénéficient actuellement d'une assistance sous diverses formes: collecte de données auprès d'administrations/opérateurs, ateliers et missions d'experts sur le calcul des coûts, la tarification et les stratégies en matière d'obligation de service universel. La première version de l'étude de cas de Belize est achevée et a été envoyée à l'administration et à l'exploitation reconnue pour commentaires. Un nouvel atelier est en cours d'organisation pour aider les pays d'Afrique orientale à calculer les coûts, les tarifs et les taxes d'interconnexion.

4.6 Ateliers/séminaires sous-régionaux/renforcement des capacités des différents pays

Objectifs annuels:

Diffusion d'informations par le biais de séminaires organisés dans les pays en développement sur les questions liées à l'AGCS et assistance fournie pour l'établissement du processus de négociation par le biais d'ateliers.

Evaluation:

La diffusion d'informations sur les tarifs, les dispositions réglementaires et les questions relatives à l'OMC est actuellement assurée dans le cadre de la série de cinq séminaires organisés pour les pays en développement dans le monde entier. Les séminaires organisés au Kenya, en Jamaïque et au Honduras ont remporté un vif succès.

4.7 Création d'un groupe spécial d'experts nationaux dans chaque région

Objectifs annuels:

Faciliter des arrangements transitoires pour le système des taxes de répartition et la réforme du règlement des comptes et des tarifs en mettant sur pied dans chaque région une équipe spéciale d'experts nationaux sous la direction d'experts régionaux du BDT (organisation d'ateliers, de centres d'excellence).

Cette activité est étroitement liée à l'activité 4.8.

Evaluation:

Le séminaire organisé dans les pays de la CEI en vue de faciliter la mise en oeuvre de dispositions transitoires en matière de règlement des taxes de répartition et de tarification a été mené à bonne fin. Le séminaire sur l'établissement de prix pour l'utilisation des fréquences a été ajourné à la demande de l'unité Europe & CEI, pour incorporation dans le Plan opérationnel pour 2001.

5 Partenariat de développement avec le secteur privé

5.1 Coopération avec le BDT

Objectifs annuels:

Créer des coentreprises et nouer des partenariats stratégiques avec des entités publiques et privées en mettant l'accent sur la création de partenariats avec le secteur privé dans les pays en développement.

Faciliter la participation du secteur privé aux projets pilotes financés sur des fonds publics ou internationaux.

Evaluation:

Sur les cinq actions prévues pour 2000, quatre sont en cours d'exécution et une doit être mise en oeuvre à la fin de l'année. Au chapitre des actions en cours, le répertoire des PMA a été parachevé fin septembre. Le projet de partenariat sur les pépinières d'entreprise a été mené à bien comme prévu au Pérou. La base de données des opérateurs est en cours d'établissement et sera disponible à la fin de l'année. Une réunion régionale à laquelle participeront le secteur privé et les organisations

régionales pour la région Amérique se tiendra pendant la prochaine réunion PCC I, du 30 octobre au 3 novembre 2000 au Pérou. L'action qui reste à mettre en oeuvre, à savoir le site web des partenariats, des projets et du financement, s'inscrit dans le cadre de la base de données des opérateurs et sera mise en oeuvre à la fin de l'année.

5.2 Collaboration avec le secteur privé

Objectifs annuels:

Créer des coentreprises et nouer des partenariats stratégiques avec des entités publiques et privées en mettant l'accent sur la création de partenariats avec le secteur privé dans les pays en développement.

Faciliter la participation du secteur privé aux projets pilotes financés sur des fonds publics ou internationaux.

Evaluation:

Sur les cinq actions prévues, deux ont été menées à bien au cours des six premiers mois de 2000, deux le seront d'ici la fin de cette année et une est reportée à 2001. Les actions menées à bien ont été la participation du BDT à SUPERCOMM 2000, qui s'est tenue à Atlanta le 7 juin 2000, et la tenue, le 29 février, de la troisième réunion du Sous-Groupe du GCDT consacrée aux questions relatives au secteur privé. La quatrième réunion du Sous-Groupe du GCDT consacrée aux questions relatives au secteur privé se tiendra le 11 octobre avant la réunion du GCDT et la Table ronde sur les partenariats pour les PMA qui se tiendra les 23 et 24 novembre 2000 à Genève.

Compte tenu du programme de travail chargé de la région des Etats arabes, il a été décidé de reporter la réunion sur la coopération avec le secteur privé en liaison avec des fabricants d'équipements dans la région des Etats arabes (Telecom et IT) à début 2001.

6 Renforcement des capacités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines

6.1 Transfert de connaissances

Objectifs annuels:

Offrir une formation dans les domaines suivants: gestion stratégique, marketing et planification de l'entreprise, par le biais d'ateliers, de séminaires, d'ouvrages de formation et du téléenseignement.

Evaluation:

Sur les douze ateliers/réunions régionaux prévus pour 2000, neuf sont déjà mis en oeuvre. Dans l'ensemble, en ce qui concerne les ateliers/réunions régionaux, le degré de satisfaction des participants est supérieur à l'objectif fixé de 80%.

Les accords de formation professionnelle, qui relèvent d'actions menées tout au long de l'année, sont actuellement mis en oeuvre par le service des bourses. L'accord de formation professionnelle avec AHCIET est déjà mis en oeuvre du fait qu'il s'agissait d'un programme d'action ponctuel.

6.2 Partage de données et de savoir-faire

Objectifs annuels:

Echanger des connaissances entre des personnes qui possèdent une expérience - en général et en particulier - du développement et de la gestion des ressources humaines.

Evaluation:

La majorité des dix actions sont prévues pour le dernier trimestre de l'an 2000. Le Symposium mondial sur le téléenseignement, l'action la plus importante de la liste, a été mené à bonne fin avec un degré de satisfaction proche de 90%. Certaines des actions énumérées et pas encore mises en oeuvre sont en passe d'être organisées, font l'objet de négociations et/ou sont partiellement mises en oeuvre (cas des missions utilisant le programme CTPD, dont certaines sont déjà mises en oeuvre).

6.3 Assistance

Objectifs annuels:

Mettre en oeuvre 85% des actions approuvées (avec l'assistance des consultants recrutés). Obtenir la satisfaction des pays pour au moins 90% des missions mises en oeuvre.

Evaluation:

Aucune action n'est répertoriée du fait que le budget à allouer aux différentes régions au titre de l'assistance dans le domaine du développement des ressources humaines (DRH) a été supprimé du programme N° 6.

Quelque 12 missions d'assistance sont déjà mises en oeuvre, financées sur d'autres budgets (budget de fonctionnement de la Division DRH et/ou excédents de recettes de Telecom pour les missions liées aux Centres d'excellence et au projet GTU/GTTI).

6.4 Diffusion d'information

Objectifs annuels:

Fournir des informations actualisées par l'intermédiaire du Web et sur papier, concernant les activités de développement des ressources humaines. Répondre à au moins 90% des demandes d'information.

Evaluation:

Les trois actions répertoriées sont en cours de mise en oeuvre comme suit:

- Les bases de données du Centre de formation virtuel sont actualisées et accessibles.
- Trois des quatre numéros du Bulletin d'information trimestriel sur le développement des ressources humaines sont publiés, diffusés et accessibles sur le web.
- Deux manuels/rapports didactiques ont été publiés en espagnol, sur les sujets suivants: la réglementation des télécommunications et la gestion à des postes de direction. Le premier d'entre eux a été traduit en français et en anglais.

6.5 Formation et renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines

Objectifs annuels:

Appuyer la création de Centres d'excellence, élaborer le cadre nécessaire pour la présentation des études de cas sur les ressources humaines dans les programmes d'études et favoriser l'intégration du principe de l'égalité homme/femme.

Evaluation:

Les 14 actions répertoriées ne correspondent à aucune affectation budgétaire dans le Plan d'action de La Valette (VAP). Elles doivent toutes être mises en oeuvre sur les excédents de recettes de TELECOM ou à l'aide de contributions extérieures. Lorsqu'elles sont financées sur les excédents de

recettes de TELECOM, les actions sont organisées sous forme de projets, d'une durée normale de deux à quatre ans. Chaque projet a son plan de travail annuel. Pour les différents projets actuellement en cours de mise en oeuvre on s'efforce de suivre les plans de travail. Des difficultés et des retards apparaissent lorsqu'on s'efforce de conclure des accords avec des partenaires extérieurs qui ne sont pas toujours au courant des règles et des procédures en vigueur à l'UIT.

6.6 Echange de données d'expérience et de savoir-faire

Objectifs annuels:

Organiser des forums/Tables rondes électroniques pour examiner et partager les données d'expérience/le savoir-faire et rendre compte des résultats de ces activités.

Evaluation:

Deux actions d'ordre général sont indiquées. Les activités organisées et en cours de mise en oeuvre fin septembre sont les suivantes:

- Forums ou Tables rondes électroniques pour la tenue de débats: des consultations électroniques ont été engagées et se poursuivent pour examiner, d'une part, la question du marketing des services de télécommunication dans la région Amériques.
- Publication de rapports spéciaux pour l'échange de données d'expérience et de savoir-faire: une étude de cas pour la Question 15/2 portant sur les pays d'Amérique centrale a été mise au point et publiée et une deuxième étude de cas pour la Question 15/2 portant sur trois Etats différents du Brésil a été organisée et est actuellement en cours.

CHAPITRE 3: Programme spécial en faveur des pays les moins avancés

1 Mise en oeuvre des nouvelles technologies

Objectifs annuels:

Aider les pays à moderniser leurs réseaux et mettre en oeuvre les technologies les mieux adaptées pour réaliser l'accès universel et l'accès à la GII.

Evaluation:

Dix actions sont répertoriées sous cette rubrique, dont la moitié ont été menées à bonne fin au Cambodge et en Ouganda. Les actions pour Haïti ont dû être annulées pour des raisons politiques de force majeure mais elles seront relancées dans les années à venir. Les actions restantes pour l'Ethiopie et la Tanzanie sont en cours de mise en oeuvre et seront menées à bien d'ici fin novembre 2000. L'inauguration du projet de télé-médecine en Ouganda en août a été une grande occasion de faste et de cérémonie qui a mis l'UIT et le BDT sur le devant de la scène par la publication de communiqués de presse simultanés à l'UIT et à Kampala.

2 Restructuration du secteur

Objectifs annuels:

Faciliter la réforme du secteur des télécommunications dans les PMA, en fonction des besoins particuliers de chaque pays.

Evaluation:

Les actions en Haïti ont été annulées pour les raisons indiquées précédemment. Les actions restantes ont été menées à bonne fin dans tous les autres pays prévus, sauf en Ethiopie où l'action engagée se poursuit. Ce domaine est à la base d'un développement sain du secteur et les pays bénéficiaires ont grandement apprécié l'assistance fournie, notamment les Comores et le Cambodge.

3 Développement des télécommunications rurales

Objectifs annuels:

Promouvoir l'accès universel et durable aux services de télécommunication dans les zones rurales et isolées; définir, en particulier, des structures de financement et de tarification appropriées.

Evaluation:

Deux actions entrent dans cette catégorie. L'action prévue pour la Tanzanie est actuellement en cours alors que l'action prévue en Haïti a été annulée. Il sera procédé à une nouvelle évaluation lorsque l'action susceptible d'être mise en oeuvre aura été menée à bonne fin. Le développement des télécommunications rurales est à la base des efforts que nous déployons pour réaliser l'accès universel.

4 Développement et gestion des ressources humaines

Objectifs annuels:

Renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la gestion des réseaux, de la tarification et de la facturation.

Evaluation:

L'action prévue pour le Soudan est en cours alors que les actions annulées en Haïti ont été transférées sur le Rwanda et le Tchad et doivent normalement être lancées au cours du quatrième trimestre 2000.

5 Financement et tarifs

Objectifs annuels:

Créer une base économique autonome pour les opérateurs de télécommunication.

Evaluation:

Trois actions entrent dans cette catégorie. La première d'entre elles a été menée à bien au cours du premier trimestre. Les actions restantes pour la Tanzanie ont été modifiées pour ce qui est des modalités de mise en oeuvre, en ce sens que les services d'experts seront désormais fournis par le pays lui-même, et ce au cours du dernier trimestre.